

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

**MARDI 16 MAI 1916**

Voici le moment de faire les confitures ; mais où est le sucre ? J'ai déjà dit que les Allemands ont créé, comme pour mille autres produits, une « *Centrale des sucres* » et que toute création de « *Centrale* » ou de « *bureau de répartition* » a pour conséquence la disparition quasi-complète du produit à répartir.

Alors qu'en période normale, la Belgique produit 120 millions de kilogrammes de sucre, nos usines n'ont pu en fournir cette année que 100 millions. Le déficit provient de ce que les Allemands, au moment de l'ensemencement de la betterave, ont interdit l'importation de la semence et des engrais nécessaires. Ils ont, d'autre part, considérablement aggravé la situation, au point de vue belge, en réquisitionnant pour les besoins de leurs armées, 40 millions de kilogrammes de la production belge. Nous ne disposons donc en résumé que de la moitié du produit normal de la fabrication indigène, soit 60 millions de kilos. Si l'on avait importé 20 millions de kilogs de Hollande, nous aurions disposé d'un stock suffisant pour nos besoins, car, déduction faite des deux Flandres

(placées sous le régime de l'étape), il reste, dans les sept autres provinces, 5.500.000 habitants, qui, à raison de 14 kilogs par tête et par an, auraient eu à leur disposition ces 77 millions de kilogs nécessaires à leur consommation.

Quatre fabricants du pays, MM. Beauduin, Graffe, Halkett et les Raffineries bruxelloises, obtinrent de pouvoir introduire de 5 à 6 millions de kilogs de sucre brut hollandais. Mais, quand l'autorité allemande constata combien leurs expéditions marchaient bien, elle interdit aux Belges de continuer leurs opérations ... et des Allemands se substituèrent à eux ! Un courtier en sucres d'Anvers, un Allemand, agissant de concert avec le président de la « *Obst-Zentrale* » (Centrale des fruits), put ainsi importer 6 millions de kilogs. Les deux compères commencèrent leurs achats au moment où le sucre était coté 85 francs les 100 kilogs et, après avoir mis leurs achats en entrepôt, ils les revendirent en Belgique aux fabricants de chocolat et aux pâtisseries, à raison de 185 fr., 200 fr., 220 fr. et 230 francs les 100 kilogs, augmentant leurs exigences à mesure que le sucre haussait de prix. On estime qu'ils ont fait un gain de 100 francs par sac en moyenne et qu'ils ont réalisé ainsi un bénéfice de 5 ou 6 millions de francs !

L'autorité allemande, en présence du déficit constaté dans la production indigène, a bloqué dès le début, tous les sucres dans les usines et a autorisé les fabricants à lever chaque mois des

quantités déterminées.

Certaines raffineries, au lieu de vendre leurs stocks libérés aux détaillants, ont tiré avantage de la liberté qui leur était laissée de les écouler au mieux de leurs intérêts en supprimant tous les intermédiaires et en vendant directement aux particuliers par caisses de 25 kilogs. C'était leur droit assurément et, comme elles s'instituaient de cette façon leur propre courtier, leur bénéfice s'est augmenté de la commission de 5 p.c. généralement consentie aux intermédiaires.

Ce régime, préjudiciable à l'intérêt général, a pris fin depuis peu. L'autorité allemande, cédant aux instances du Comité national, a décidé que les raffineries ne pourraient plus vendre qu'aux communes, qui se chargeraient elles-mêmes de la répartition par vente dans les magasins communaux. Elle a décidé aussi, à la demande du même Comité, que, pour permettre la fabrication des confitures, des libérations extraordinaires de sucre belge auraient lieu en juin et juillet.

Nous voilà donc rassurés provisoirement pour ce qui concerne les confitures. Nous aurons du sucre (1), mais aurons-nous des fruits ?

(1) Cette prévision ne s'est pas réalisée. Voir 23 juin.